

DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE LA

Préfecture - Inférieure

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

Séance du II Février 1946

ROYAN

## OBJET :

APPROBATION DES  
FONCTIONNEMENTS  
ORDINAIRES

L'an mil neuf cent quarante six enze du mois de Février  
le Conseil municipal de ROYAN s'est assemblé  
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI MAIRE

en session { ordinaire  
                  d'après convocations faites le 4 FÉV. 1946  
                  extraordinaire

46014  
NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
pris part au vote :

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière, Roche-  
dèreux, Dasseux, Julien, Mme Pariset, Melle Riwoosky,  
M. Baudet, Prugnaud, Boulerne, Cenge, Thomas, Savignac  
Chazeau, Domecq, Chellet, Ollivier, Péraudeau, Council  
Senelier, Thibaudeau, Arrivé, Bouchet.

23

DATE  
Affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
de la séance :

Absents : MM. Cousinot, Prot, Crussenmeyer, Simon.

ARTICLE 9-

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. PÉRAUDEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le vote de l'article 7 ( Fournitures aux élèves indigents) provoque une assez vive discussion. - Mr Savignac désire que les fournitures soient gratuites pour tous les élèves des écoles Primaires, il estime que l'esprit d'économie que les circonstances nous imposent ne peut être pris en considération quand il s'agit d'une réforme aussi éminemment démocratique. Des renseignements pris auprès des maîtres, il résulte qu'une dépense de 1000 fr est à prévoir par élève. Mr Domecq pense que cette dépense peut être réduite si l'administration de l'ensei-

